RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bretagne

ZONE DE DISTRIBUTION : ST MALO_BOIS JOLI/BEAUFORT_ST MALO

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RETENUE DE BEAUFORT, RETENUE DE BOIS JOLI, ARGUENON. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente SAINT-MALO, soit 46995 personnes. Le responsable des installations est : « SAINT-MALO AGGLOMERATION ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE MALOUINE DE L'EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **126**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **125**
Valeur moyenne : **12,5 mg/L**
Valeur maxi : **32,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **230**
Valeur maxi : **0,059 microgramme/L (2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin)**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **0,00701 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0218 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES — A — Bonne qualité

Elément pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **34 microgramme/L**
Valeur maxi : **63,6 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **124**
Valeur moyenne : **16,3 °f**
Valeur maxi : **20,6 °f**

Édité le **11/06/2026**

UDI **035000802**

À partir de 2026, conformément à la directive européenne 2020/2184, le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine évolue. Les prélèvements sont majoritairement réalisés dans les réseaux en distribution afin de mieux représenter l'eau réellement consommée. Le programme d'analyses intègre de nouvelles substances, dont des sous produits de désinfection et des substances émergentes (PFAS).

ARS BRETAGNE - ARS DD 35 - 3, place du Général Giraud
CS 54257 35042 RENNES CEDEX
www.bretagne.ars.sante.fr
02.21.07.05.42
ars-dd35-aep@ars.sante.fr